

Affaires courantes

le Canada et le monde entier. La seconde, c'est que la déclaration faite à la page 2 du communiqué de l'Association canadienne du gaz selon laquelle le comité permanent approuve les statistiques de cette association est complètement fausse, et que l'Association canadienne du gaz a omis de la retirer malgré la demande que j'ai faite à cet égard.

• (1550)

Le comité a longuement discuté de l'écart entre les statistiques et les indices figurant à la page 58 de son rapport et a décidé d'imprimer à la fois les chiffres du *World Resources Institute* et ceux de l'Association canadienne du gaz tout en recommandant que les données fournies par l'Association canadienne du gaz soient examinées sans délai au moyen d'une étude indépendante.

Il s'agit ici d'une question d'une extrême importance car l'Association canadienne du gaz estimait à moins de 10 p. 100 les émissions anthropogènes provenant de l'industrie gazière au Canada tandis que le *World Resources Institute*, même s'il a diminué ses estimations depuis, parlait, selon le rapport du comité, de 30 p. 100—méthane contribuant beaucoup à l'effet de serre.

D'après moi, c'est une question de privilège et, par conséquent, je propose d'en saisir le comité compétent, c'est-à-dire le Comité permanent des privilèges et élections.

Le président de ce comité est absent aujourd'hui mais, dans une lettre qu'il m'a fait parvenir, il y a un paragraphe qui définit bien la difficulté qu'ont éprouvée tous les membres du comité concernant les émanations de méthane. Dans sa lettre du 17 juillet, le député de Rosedale écrit en effet ce qui suit:

À partir de cette lettre, l'Association canadienne du gaz a rédigé un projet de communiqué dont elle m'a envoyé copie. Comme le libellé de ce communiqué me préoccupait beaucoup, j'ai immédiatement rejoint l'ACG pour lui faire part de mon désaccord. L'ACG a accepté les changements que je proposais et en a tenu compte dans un autre projet de communiqué.

Encore une fois, j'ai dit que je désapprouvais le ton très négatif du communiqué et les mots très durs qui avaient été utilisés pour indiquer la négligence du comité. J'étais tellement contrarié que j'ai informé l'association que je n'hésiterais pas à rendre publique notre version de la façon dont les données du WRI avaient été utilisées et pourquoi. Il va sans dire que cette version différait nettement de celle que présentait le rapport de l'ACG.

Dans une dernière remarque contenue dans le paragraphe de la deuxième page, je lis à nouveau:

J'ai tenté d'expliquer à l'ACG que le rapport du comité ne portait pas à confusion comme leur communiqué le laissait entendre et que l'ACG ignorait autant que nous, avant la parution de notre rapport, que le WRI avait publiquement rétracté ses données.

Je termine sur cela. Cette affaire est grave, car le communiqué de l'ACG a fait l'objet d'une grande diffusion et, à l'exception d'une guerre nucléaire généralisée, peu de questions méritent autant que le réchauffement du globe que l'on diffuse une information claire et précise.

M. le Président: Je remercie le député de Skeena d'avoir porté les détails de cette affaire à mon attention avant aujourd'hui. Je dois dire aux députés que j'ai lu très attentivement la lettre du député de Rosedale, président du comité en cause, qu'a citée le député.

Il est clair que le député de Skeena et le président du comité, le député de Rosedale, sont tous deux préoccupés par ce qui s'est passé. La Chambre a entendu les faits et je crois que ce qu'il convient de faire pour le moment, c'est de soulever la question le plus tôt possible devant le comité. Après cela, je pourrai peut-être l'étudier plus à fond.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LE RAPPORT DU GROUPE CANADIEN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, conformément à l'article 34.1 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire qui a représenté le Canada à la septième conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Vienne, en Autriche, du 1^{er} au 3 juillet 1991.

* * *

[Français]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-29, intitulé Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)